
DEES

Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé

PROGRAMME de FORMATION

Code RNCP37676

Code Certif Info : 94733



Contexte

Décret n°2017-877 du 06 mai 2017 relatif à la définition du travail social

Décret n° 2018-733 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social

Décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social

Arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II, devenu niveau 6 suite à la nouvelle nomenclature

Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé et ses annexes

Arrêté du 10 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant au diplôme d'Etat d'assistant de service social (DEASS), au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE), au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DEES) et au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé (DEETS)

Arrêté du 15 janvier 2019 portant autorisation d'ouverture de formations préparant au Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social, au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé, au Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants et au Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé.

Arrêté du 10 mars 2020 définissant les blocs de compétences

Prérequis

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre âgés de 18 ans au 1er jour d'entrée en formation
- Etre titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV
- Bénéficiaire d'un accord de prise en charge de la formation pour les situations d'emploi
- Avoir passé avec succès les épreuves d'admission

Admission en formation

Inscription sur la plateforme Parcoursup pour tous les candidats, sans limite d'âge, souhaitant s'inscrire dans une formation initiale du 1er cycle de l'enseignement supérieur, à l'exception des candidats en situation d'emploi et dont la formation est prise en charge par leur employeur ou leur OPCO. Ces derniers devront s'inscrire directement sur notre site : <https://www.ofts-lozere.fr>

Les candidats en situation d'apprentissage doivent également s'inscrire via Parcoursup.

Pour les demandeurs d'emploi, la pré-inscription via Parcoursup dépend de la prise en charge financière de la formation par le Conseil Régional du territoire concerné. Se renseigner auprès de Pôle Emploi.

La sélection pour l'admission en formation s'effectue en deux temps :

- Pour les candidats de Parcoursup : Etude du dossier déposé sur la plateforme Parcoursup
- Pour les candidats en situation d'emploi et dont la formation est financée par leur employeur ou OPCO : Etude du dossier déposé sur la plateforme d'inscription de l'OFTS

Si le candidat remplit les conditions, il est convoqué à l'entretien d'admission.

Au préalable, chaque candidat tire au sort une question sur un sujet d'actualité et aura 20 minutes pour le préparer. Il aura ensuite à présenter oralement sa réflexion.

Un entretien d'admission de 30 minutes avec un formateur de l'organisme de formation et un professionnel de terrain destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession a également lieu.

Cet entretien est destiné à évaluer :

- Les qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute
- La capacité à gérer ses émotions et son stress face à des situations humaines difficiles ou complexes et à développer la maîtrise de soi
- L'intérêt pour les questions sociales et une ouverture au monde o L'intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation
- La curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilités dans des projets collectifs
- La capacité à travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler seul et en équipe
- La capacité à mobiliser des compétences d'expression orale et écrite

Objectifs généraux

Valider les 4 domaines de formation du référentiel de certification afin d'obtenir le Diplôme d'Etat de niveau II, mention Licence institué par l'arrêté interministériel du 22 août 2018.

Acquérir une identité professionnelle

Contenus

L'enseignement théorique est composé de quatre Domaines de Formation (DF) et de 8 Blocs de Compétences :

DF 1 : La relation éducative spécialisée : 500 heures

Bloc de Compétences n°1 : Construction de la relation éducative

- Accueillir la personne dans le respect de sa singularité et dans une démarche éthique
- Instaurer une relation éducative
- Assurer une fonction d'étayage et de repère dans une dimension éthique
- Accompagner la personne dans la compréhension et l'appropriation du cadre et des règles
- Organiser le cadre adapté à la rencontre
- Se saisir des temps et espaces non formalisés pour permettre ma rencontre
- Créer des espaces et des temps propices au travail éducatif
- Utiliser le quotidien individuel et collectif comme support à la relation éducative
- Favoriser l'expression de la personne
- Favoriser les interactions dans un groupe
- Favoriser et soutenir les dynamiques collectives

Bloc de Compétences n°2 : Analyse de la construction d'un accompagnement éducatif

- Identifier et analyser les besoins, les attentes et les ressources de la personne ou du groupe
- Développer une compréhension de la situation de la personne
- Contribuer au développement et au maintien de l'autonomie de la personne
- Accompagner à l'exercice de la citoyenneté
- Créer les conditions pour mobiliser les ressources de la personne, de la famille, du groupe et de l'environnement pour l'accompagnement éducatif
- Créer les conditions pour que la personne soit auteure de ses projets
- Soutenir la personne dans l'accès à ses droits
- Favoriser le développement des capacités de la personne

DF 2 : Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés : 400 heures

Bloc de Compétences n°3 : Implication de la personne ou du groupe dans son projet éducatif

- Associer la personne au suivi des actions mises en place tout au long de son parcours
- Créer les conditions de la participation de la personne dans les différentes étapes de l'accompagnement éducatif
- Observer, analyser et rendre compte des situations éducatives
- Etablir un diagnostic socio-éducatif partagé

Bloc de Compétences n°4 : Conception et conduite d'un projet éducatif

- Co-construire avec la personne, ou son représentant, un projet d'accompagnement à partir d'une analyse partagée de la situation
- Concevoir un projet socio-éducatif
- Concevoir et mettre en œuvre l'animation du quotidien
- Mettre en œuvre une intervention socio-éducatif individuelle ou collective
- Mettre en œuvre le suivi du projet socio-éducatif et évaluer les effets des actions menées

- Réajuster ses pratiques dans le cadre du projet socio-éducatif

DF 3 : Communication professionnelle : 300 heures

Bloc de Compétences n°5 : Expression et communication écrite et orale

- S'inscrire dans un travail d'équipe et dans une dynamique institutionnelle
- Assurer en équipe la cohérence de l'action socio-éducative
- Présenter un projet socio-éducatif
- Représenter le service, l'établissement, l'institution

Bloc de Compétences n°6 : Communication professionnelle en travail social

- Elaborer, gérer et transmettre de l'information dans un cadre éthique et dans le respect des droits des personnes
- Rédiger des écrits professionnels
- Appréhender et mobiliser l'environnement numérique

DF 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux : 250 heures

Bloc de Compétences n°7 : Connaissance et analyse des contextes institutionnels

- S'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques
- Contribuer à la réflexion, la formalisation et l'utilisation d'outils d'évaluation

Bloc de Compétences n°8 : Mobilisation des acteurs et des partenaires

- Mobiliser les acteurs nécessaires à la mise en œuvre du projet socio-éducatif
- Construire et entretenir une relation partenariale
- Développer, partager ses connaissances professionnelles
- Rendre compte de l'expérience de terrain pour aider à l'évaluation des dispositifs de politiques publiques et à la mise en œuvre des droits fondamentaux

Durée de la formation et modalités d'organisation

La formation se déroule sur une période de 3 ans, en dehors d'allègements possibles. La formation comporte 1 450 heures d'enseignement théorique et 2 100 heures de formation pratique.

Les horaires de la formation sont les suivants : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00.

Modalités pédagogiques

La formation s'organise selon le principe d'alternance intégrative et autour de l'articulation théorie/pratique. Il n'y a pas d'accompagnement éducatif et social possible sans réflexion sur l'action.

En conséquence, l'apprenant et le professionnel sont envisagés comme des praticiens/chercheurs.

L'enjeu de la formation par alternance réside essentiellement dans une démarche pédagogique visant à permettre aux apprenants de dépasser la simple juxtaposition des connaissances et des compétences acquises dans le champ de la pratique et dans celui du théorique, pour parvenir à une réelle articulation, et donc une approche praxéologique des situations éducatives.

Dans notre pratique formative il s'agit d'articuler deux dimensions :

- Le travail à l'OFTS pour donner du sens à la pratique de terrain, pour en soutenir les effets, (préparation par un projet de stage, validation des objectifs par les formateurs, les accompagnateurs et les terrains de stage, groupes d'analyse de la pratique, évaluations, écrits de certification...). La recherche de stage fait partie intégrante du processus de formation et chaque étudiant en est acteur. Cette démarche permet la personnalisation du parcours de formation.
- Le travail sur le lieu de stage par les visites sur le terrain en lien avec les tuteurs (rencontre des professionnels lors des visites...)

Nous proposons différentes modalités pédagogiques au cours des 3 années de formation :

- **La qualité de la formation**, fondée sur une posture d'innovation, d'adaptation, de recherche et documentation de l'équipe pédagogique, avec la veille attentive sur les évolutions sociales et sociétales et l'actualisation critique des connaissances au fil de l'évolution des pratiques et des réglementations.
- **L'alternance intégrative** : Il n'y a pas d'accompagnement éducatif et social possible sans réflexion sur l'action. L'apprenant et le professionnel sont envisagés comme des praticiens / chercheurs.

- **La référence aux méthodes actives**, qui privilégient les situations collectives, de co-construction et d'expérimentation.
- **Les différents groupes de professionnalisation** au sein desquels chacun peut questionner sa pratique dans un cadre collectif.
- **Des temps d'accompagnements individualisés et personnalisés** afin de garantir à chaque apprenant un suivi attentif et de proximité tout au long de sa formation.
- **Les groupes d'analyse de la pratique** : temps de formation nécessaire à la construction et à l'actualisation de l'identité professionnelle. Ce qui est demandé aux étudiants, c'est de livrer une parole sincère, authentique, personnelle, sur ce qui se joue pour eux dans les relations de l'accompagnement éducatif et social.

Modalités d'évaluation

L'évaluation des enseignements relève de plusieurs instances et d'outils divers dans une visée qualitative et quantitative.

Les bilans de promotions

A chaque fin de Semestre à l'OFTS, les cadres pédagogiques effectuent avec l'ensemble des étudiants des bilans de promotion qui ont pour objectifs de :

- Faciliter l'expression du groupe relativement à l'organisation et au déroulement des séquences de formations.
- Evaluer la pertinence des déroulés pédagogiques et leur séquençage dans la dynamique d'alternance intégrative.
- Mesurer le lien entre apports théoriques et pratique professionnelle sur les sites qualifiants.
- Réguler la dynamique de groupe.

Les entretiens individuels

Dans le cadre des accompagnements, des entretiens individuels sont proposés tout au long du parcours de formation avec le cadre pédagogique référent de l'étudiant. Un entretien individuel obligatoire vient également clôturer le parcours de formation de l'apprenant (semestre 6).

Ces entretiens ont pour objectifs de :

- Evaluer l'intégration des connaissances et la montée en compétence progressive de l'étudiant, tout au long du parcours de formation. Formaliser l'avancée de la professionnalisation.
- Identifier les points forts et les points à améliorer.
- Cerner et affiner les valeurs et les centres d'intérêts qui vont personnaliser l'identité professionnelle.
- Détecter les risques de décrochage, d'abandon.
- Mesurer le degré d'avancement des travaux de certification et s'assurer de la soutenabilité du travail à produire pour rester dans le rythme de la formation.

Les visites de stage

Pour chacun des trois stages rythmant la formation, l'OFTS organise une visite de stage, réalisée par le cadre pédagogique référent de l'étudiant. L'objectif est de faire un point sur la montée en compétences de l'étudiant avec les professionnels de terrain. Usuellement réalisée à mi-parcours du stage, cette rencontre tripartite permet de faire un bilan de la première séquence et de réajuster ou de redéfinir les objectifs pour la seconde partie.

Les bilans individuels de fin de formation

- Chaque étudiant est invité à produire un bilan individuel de formation dans lequel il tente de faire état du chemin parcouru entre la représentation sociale du métier qui était la sienne à son entrée en formation et la représentation professionnelle qui l'anime à la fin de son parcours. Il est plus particulièrement engagé à interroger l'articulation du théorique et du pratique dans le cadre de l'alternance intégrative. Ce bilan prend place dans son livret de formation.
- Un bilan de formation est également produit par le cadre pédagogique référent de l'étudiant après un dernier entretien individuel au cours duquel les aspects organisationnels, pédagogiques et professionnalisants de la formation ont été passés en revue.

Les évaluations des Unités d'Enseignement

A chaque fin de semestre, chaque UE donne lieu à une évaluation individuelle avec possibilité de rattrapage au semestre suivant. Ces évaluations permettent à l'étudiant comme à l'équipe pédagogique de mesurer l'intégration des connaissances et la montée en compétences de l'étudiant. L'attribution d'une note permet d'une part, d'évaluer les points forts et les points d'amélioration, la charge de travail à produire pour rester dans le rythme de la formation et à hauteur des attendus de la formation et des certifications, et d'autre part de détecter les signes de décrochage ou d'abandon.

Cette évaluation permet également l'attribution des crédits ECTS permettant de valider chaque UE et chaque semestre.

Le référentiel de certification est composé de 4 domaines de certification. Chacun des domaines est certifié, en totalité ou en partie, en cours de formation. Sur 8 épreuves, 1 seule se réalise désormais au Rectorat : le mémoire de pratique professionnelle. Les 7 autres épreuves sont certifiées à l'OFTS.

Ces épreuves comprennent :

DC1 – La relation éducative spécialisée

- Présentation du parcours de formation
- Mémoire de pratique professionnelle

DC2 – Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés

- Etude de situation individuelle ou collective
- Projet éducatif spécialisé

DC3 – Travail en équipe pluri-professionnelle & communication professionnelle

- Elaboration d'une communication professionnelle
- Dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles

DC4 – Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

- Analyse d'une problématique territoriale ou partenariale
- Contrôle de connaissances sur les politiques sociales

Intervenants

Cadres pédagogiques – Universitaires - Professionnels de terrain

